

o.261. - MD/am
o.248.

Le 1er mai 1973

Note à Monsieur l'Ambassadeur René Keller

Situation financière de la
Ligue des Sociétés de la
Croix-Rouge

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ne peut plus couvrir les dépenses requises par son budget ordinaire et doit avoir recours à des contributions extraordinaires pour équilibrer ses finances. Par lettre du 6 avril (reçue le 27!), M. Beer, Secrétaire général de la Ligue, demande à cet effet à M. Hans Haug, Président de la Croix-Rouge suisse, s'il estime opportun d'approcher le Gouvernement suisse pour obtenir une contribution. (Un mémorandum a été adressé à ce sujet par la Ligue à un certain nombre de gouvernements.)

De l'avis de Mlle Werner et de M. Bill, la Confédération n'a pas à subvenir à l'entretien de la Ligue. Tous deux pensent, par contre, que c'est aux Croix-Rouges nationales que cette tâche incombe. Il se pourrait que la Ligue désire s'adresser au Gouvernement suisse vu que, selon Mlle Werner, la Croix-Rouge suisse ne contribue pas à son budget, cela en raison du fait de la collecte annuelle faite en Suisse par le CICR. Cette collecte lui causant, paraîtrait-il, préjudice, la CRS n'estime pas pouvoir ou devoir soutenir la Ligue.

Pour notre part, nous ne croyons pas cet argument valable; notre Société nationale devrait être à même de verser une contribution à la Ligue, d'autant plus facilement cette année qu'elle a reçu de la Confédération un million de francs, dont Fr 850.000.- pour des actions humanitaires. Si donc la Croix-Rouge suisse ne devait vraiment pas avoir les moyens de réserver annuellement un certain montant pour la Ligue, nous ne verrions pas

./.



- 2 -

d'objection à ce qu'elle prélève sur les 850.000 francs précités
un montant d'environ F 50.000.- pour soutenir la Ligue.

Direction
des organisations internationales
p.o.

(W. Mamboury)